

CHAMPIONNAT INTERCLUBS JEUNES

REGLEMENT

SAISON 2019/2020

Le Championnat d'Ile-et-Vilaine par Equipes Jeunes est organisé par le
Comité Départemental 35 de Badminton.

Comité Départemental d'Ille et Vilaine

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1 – 1 Les équipes et joueurs doivent appartenir à des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton via la Ligue de Bretagne de Badminton et du Comité Départemental de Badminton d'Ille-et-Vilaine.

1 – 2 Chaque équipe doit être inscrite en début de saison et le club doit avoir acquitté les frais d'inscription de **20 euros** par catégorie d'âge avant le début du championnat.

1 – 3 La fiche d'inscription pour chaque équipe doit impérativement mentionner les noms, adresses et téléphones et emails des responsables du Club et de l'équipe (qui doit être majeur) et du capitaine. La fiche d'inscription devra obligatoirement être envoyée par mail au secrétariat du COMITE

1 – 4 Chaque équipe sera composée de Elite : 5 joueurs minimum / Espoir : 4 joueurs minimum / Promotionnelle : 2 joueurs maximum !

L'effectif de l'équipe engagée dès l'inscription est acquis pour chaque journée et chaque phase de la saison.

La composition d'une équipe pourra évoluer au cours du championnat après autorisation de la commission Interclubs jeunes.

1 – 5 Seuls sont autorisés à participer, les joueurs des catégories « poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors » titulaires d'une licence compétition.

Les catégories d'âge saison 2018/2019 :

- Juniors : U19 Joueurs nés en 2001/2002

- Cadets : U17 Joueurs nés en 2003/2004

- Minimes : U15 Joueurs nés en 2005/2006

- Benjamins : U13 Joueurs nés en 2007/2008

- Poussins : U11 Joueurs nés en 2009/2010

- Minibad : U9 Joueurs nés en 2011 et après

1 – 5 – 1 Chaque joueur doit évoluer dans sa catégorie d'âge

1 – 5 – 2 Chaque équipe doit évoluer dans une catégorie qu'il lui correspond

Elite (D8 minimum) Espoir (P11 minimum) et promotionnelle (NC à P12 max)

Comité Départemental d'Ille et Vilaine

1 – 5 – 3 Les minibad sont autorisés à évoluer dans la catégorie poussin, quelle que soit la division.

1 – 6 Les joueurs étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisés ne peuvent pas jouer avant régularisation de leur situation.

Article 2 : STRUCTURE DU CHAMPIONNAT

2 – 1 Le championnat sera constitué de divisions :

- la division D1 comprendra au plus 4 poules, avec 4 équipes au maximum, en fonction du nombre d'inscription.
- la division D2 comprendra au plus 4 poules, avec X équipes, en fonction du nombre d'inscription.

2 – 2 La répartition des équipes dans les divisions se fera sur la base du CPPP au premier septembre de l'année en cours de simple des quatre meilleurs joueurs inscrits (2 joueurs et 2 joueuses) dans l'équipe.

2 – 3 Pour pallier à un manque d'effectif, des fusions entre clubs au sein d'un même secteur pourront être autorisées par la Commission Jeunes du Comité 35 afin de constituer une équipe complète. Ces équipes « Multiclubs » pourront jouer en D1, mais ne pourront pas participer à la phase finale régionale.

2 - 4 Un club pourra engager plusieurs équipes, elles seront réparties dans les divisions et les poules.

2 – 5 Dans une même poule où 2 entités du même club évoluent, chaque joueur ne pourra évoluer que dans une seule et même équipe (ex. FIB, BCPF, ...).

Article 3 : ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

3 – 1 Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa poule, en match aller/retour

3 – 2 Les journées peuvent être organisées sous forme de plateaux (rencontres croisées) après accord des capitaines.

Remarque : tenant compte du temps imparti pour le déroulement des rencontres, il faudra privilégier les samedis ou dimanches ou les débuts de soirées n'excédant pas une certaine heure pour les catégories les plus jeunes.

3 – 3 Les rencontres se dérouleront impérativement dans la limite des dates fixées en début de saison : Voir calendrier 2019-2020

Comité Départemental d'Ille et Vilaine

3 – 4 Les clubs qui reçoivent doivent envoyer leurs invitations 15 jours avant la première date de la rencontre et reprendre contact pour confirmation 8 jours avant la première date prévue.

Une réunion des capitaines des équipes aura lieu le **jeudi 15 novembre 2019** au comité.

3 – 4 – 1 Le capitaine de l'équipe qui reçoit doit obligatoirement envoyer par mail au responsable de la division les dates qu'il a proposées au capitaine de l'équipe adverse et reconfirmer le jour de la rencontre par mail

3 – 5 Deux dates minimum doivent être proposées avec si possible 2 jours non identiques, **sauf si accord lors de la réunion des capitaines.**

3 – 6 Aucun report de date ne sera autorisé **pour la fin du championnat**

3 – 7 Pour les divisions, la répartition se fera en tenant compte de la situation géographique du club dans la mesure du possible.

Article 4 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

4 – 1 Chaque rencontre élite sera constituée de cinq matchs, suivant la répartition :

- 1 match en simple homme – (SH),
- 1 match en simple dame – (SD),
- 1 match en double homme – (DH), - 1 match en double dame – (DD), - 1 match en double mixte – (DM).

En espoir : (cinq matchs)

- 2 simples hommes (SH)
- 1 simple dame (SD)
- 1 double homme (DH) - 1 double mixte (DM)

Promotionnelle mixte : (trois matchs)

- 1 simple homme (SH)
- 1 simple dame (SD)
- 1 double mixte (DM)

Promotionnelle :

- 2 simples hommes (SH) Ou - 2 simples dames (SD)
- 1 double homme (DH) - 1 double dame (DD)

4 – 2 Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points en tie-break conformément aux règles de jeu du badminton.

4 – 3 Le capitaine doit fournir la composition complète de son équipe avant le début de la rencontre (imprimé : feuille de match)

4 – 4 L'ordre des matchs est déterminé par les 2 capitaines ou les responsables de l'équipe sur la journée.

4 – 5 Un même joueur ou joueuse d'une équipe

4 – 5 – 1 ne peut pas pour une même « journée » de championnat jouer dans 2 équipes différentes,

4 – 5 – 2 ne peut pas disputer lors d'une même rencontre plus de 2 matchs.

4 – 5 – 3 ne pourra pas redescendre dans une division inférieure ou jouer dans une autre équipe de son club évoluant dans la même division au sein d'une autre poule.

4 – 5 – 4 pourra en cas d'absence, compléter une équipe du club dans une division supérieure et sur une seule journée dans la saison.

4 – 6 A la suite d'une blessure ou autre raison, un set non terminé est gagné par l'adversaire sur le score au moment de l'arrêt du match. Bien préciser sur la feuille de match « *ABANDON* » sous le score.

4 – 7 Il est autorisé lors d'une rencontre de remplacer un joueur ou joueuse, par un ou une autre, à la suite d'une blessure nécessitant son abandon à condition que le joueur n'ait pas commencé son match et que le remplaçant n'ait pas un meilleur classement.

4 – 8 L'heure du début de la rencontre ne doit pas dépasser 20 h (on veillera à commencer le plus tôt possible pour les équipes poussins).

4 – 9 La fourniture et le choix des volants sont laissés aux joueurs (partage des charges)

En cas de litiges, la rencontre se jouera avec des volants officiels MAVIS 300 Blanc

Comité Départemental d'Ille et Vilaine

Article 5 : TRANSMISSION DES RESULTATS

5 – 1 A l'issue de chaque rencontre, le capitaine de l'équipe victorieuse dispose de 3 jours pour expédier par mail, la feuille de match clairement et complètement remplie au Comité 35 Badminton.

Email : contact@codep35badminton.fr ou nael35.desmons@gmail.com

5 – 2 Transmission des résultats uniquement par email - la date d'envoi du mail fait foi.

Le comité accusera réception par mail de la feuille de match – en cas de non réception de cet accusé, charge au capitaine de le contacter.

5 – 3 La feuille de match peut être transférée sur un fichier Excel afin d'être envoyée au comité et au responsable de la catégorie. Cette feuille de match sous format Excel sera envoyée en début de saison à chaque capitaine

Article 6 : LE CLASSEMENT DES EQUIPES

6 – 1 Le classement des équipes par division et par poule s'établira en fonction :

- du nombre de points,
- si égalité alors du nombre de matchs gagnés,
- si encore égalité alors de la différence de sets gagnés et perdus,
- si encore égalité alors de la différence de points gagnés et perdus,

6 – 2 La rencontre est gagnée par l'équipe ayant remporté le plus de matchs.

3 Points pour une victoire,

1 point pour une défaite

en cas d'égalité la rencontre est déclarée nulle et chaque équipe marque 2 points. (cas de forfait)

6 – 3 Le classement ne sera définitivement validé qu'une fois la totalité des rencontres effectuées dans les délais impartis.

Article 7 : Phase finale : PLAY OFF

7 – 1 La phase PLAY OFF se disputera sur une journée sous la forme d'un championnat entre les vainqueurs de poules de la division D1 de chaque catégorie (poussins, benjamins, minimes et cadets). Chaque équipe rencontrera les autres équipes qualifiées, après un tirage au sort intégral le jour de la compétition pour les premières rencontres.

7 – 2 L'équipe vainqueur de cette phase finale Départementale de division 1 ou Play Off, dans chaque catégorie, sera l'équipe Championne d'Ille-et-Vilaine par Equipe Jeunes.

Cette équipe vainqueur du Play off, sera sélectionnée pour représenter le comité 35, sur la phase finale régionale (si une équipe renonce à sa sélection, sa place est prise par l'équipe finaliste, ...)

Article 8 : FORFAITS, SANCTIONS, PENALITES

8 – 1 Forfait d'un joueur

Chaque équipe doit être composée au minimum de 2 joueurs et de 2 joueuses, sinon chaque match non joué sera pénalisé d'un point.

8 – 2 Forfait d'une équipe sur une journée

Lors du forfait d'une équipe sur une journée, l'équipe adverse sera déclarée vainqueur de la rencontre.

8 – 3 Forfait sur un match : si un match doit être forfait, c'est le match de double qui ne sera pas joué.

8 – 4 Joueurs sans licence et/ou suspendus et/ou non autorisés

Pour tout match effectué par une joueuse ou un joueur non licencié au moment de la rencontre ou étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisé alors les matchs sont déclarés perdus.

8 – 5 Jouer dans 2 équipes, Jouer plus de 2 matchs, Jouer en division inférieure

Le non-respect de l'article 4-5 entraîne la perte de tous les matchs du joueur ou joueuse fautif sur la « journée ».

8 – 6 La commission interclubs jeunes, a le pouvoir de disqualifier une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des résultats des précédentes rencontres de cette équipe qui ne participera plus à la compétition et sera classée dernière de sa division.

Comité Départemental d'Ille et Vilaine

8 – 6–1 La commission interclubs jeunes a le pouvoir de disqualifier une ou plusieurs équipes dans le cas où rien n'aura été mis en place pour terminer le championnat dans les délais impartis.

Article 9 : CONCLUSION

Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement se verra directement sanctionnée par la commission interclubs jeunes.

Si un évènement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié en comité directeur.

Toute réclamation sera à faire auprès de la commission litige du comité.

Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

Ce règlement annule et remplace tous les précédents. Le règlement fédéral s'appliquera pour tous points non développés dans ce règlement.

Ce règlement a été rédigé par les membres de la Commission Jeunes du Comité Départemental 35 de Badminton à Rennes le 09 juillet 2018.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou de l'accompagnateur responsable et non du Comité 35 de Badminton.

Article 10 : Calendrier

Inscriptions des équipes transmises au **COMITE 35** avant le **15 Novembre 2019**

Réunion responsable équipe : **15 novembre 2019**

Début du championnat à partir du **novembre 2019**

Fin du championnat le **Mai / Juin 2020**

Comité Départemental d'Ille et Vilaine

Journée des Play Off :

Finale régionale interclubs jeunes D1 : [juin 2020](#)

Article 11 : CONTACTS COMITE 35 BADMINTON

Secrétariat du Comité Départemental de Badminton d'Ille-et-Vilaine :

02 99 54 67 60 / contact@codep35badminton.fr

07 50 87 25 81 / nael35.desmons@gmail.com